

PLURALISME POLITIQUE ET EQUILIBRE ETHNIQUE AU RWANDA ET AU BURUNDI

Quand on voit combien les acteurs nationaux des évolutions politiques actuelles au Rwanda et au Burundi mesurent les enjeux et les contraintes de leurs choix et apprécient les tenants et les aboutissants des différents discours, on pourrait se demander ce qu'apporte le regard extérieur. Quand on considère d'autre part le rôle joué depuis les indépendances (pour ne pas parler de la phase coloniale) par les interventions et les opinions de groupes ou d'Etats étrangers à la région, on se dit qu'une analyse spécifique des intérêts et des grilles de lecture de ces acteurs extérieurs s'imposerait ici, en Europe, au moment de parler de ces deux pays francophones d'Afrique orientale.

Je pense que, dans le cadre universitaire qui est le nôtre, il est précisément important de situer les problèmes dans leur dimension historique, sans aucun exotisme. L'expertise "africaniste" a trop souvent coïncidé avec un certain naturalisme considéré comme approprié à des peuples traités ethnographiquement, pour que l'effort intellectuel ne porte pas aujourd'hui essentiellement sur l'élucidation des situations sociales et politiques contemporaines. La spécificité des enjeux au Rwanda et au Burundi n'a rien à perdre dans une ouverture sur les débats, d'une grande banalité pour l'ensemble du monde actuel, concernant la définition de la démocratie, des droits de l'Homme et des principes d'une communauté nationale.

La question posée par le titre de mon exposé est celle d'une double aspiration à la liberté politique et au respect des différences héréditaires. Non contradictoires en principe sur le plan des Droits de la personne humaine, ces deux exigences, posées en termes de "loi de la majorité" ou "d'équilibre ethnique", ont pu être ressenties comme antinomiques dans l'expérience historique des deux pays depuis trente ans.

Cela est dû sans doute à la dimension propre du fait "ethnique" au Rwanda et Burundi. Sans revenir ici sur le débat scientifique concernant les entités hutu et tutsi¹, qui focalisent ce débat, il faut pourtant se rappeler les grandes lignes de leur vécu historique. On est en présence

¹ Voir articles de J.P. CHRETIEN et de C. VIDAL, dans J.L. AMSELLE et E. M'BOKOLO (éds.), *Au coeur de l'ethnie*, Paris, 1985. Le débat se poursuit dans les deux pays: au moment où au Burundi certains supportent mal que la littérature coloniale sur la question ait été remise en cause par les recherches des deux dernières décennies, au Rwanda des intellectuels réagissent contre les simplismes d'une historiographie officielle marquée par un ethnisme systématique. Voir E. NTEZIMANA, "Histoire, culture et conscience nationale: le cas du Rwanda des origines à 1900", *Etudes rwandaises*, I, 4, 1987, pp. 462-497. M. MUGABO, "L'absurdité de l'ethnisme à la rwandaise", *Dialogue*, n° 151, rév. 1992, pp. 3-7.

d'anciennes identités sociales héréditaires, dont les rapports ont changé selon les lieux et les époques. Cette division a été confortée, interprétée racialement et mise en oeuvre socialement, par les colonisateurs, convaincus, jusqu'à une date récente, d'une supériorité atavique des Tutsi "hamites" sur les Hutu "bantous". Quelle que soit la part des héritages archaïques et des recompositions coloniales dans ce clivage, il faut bien constater qu'il est devenu au tournant des Indépendances une véritable obsession dans la nouvelle couche instruite. Les luttes politiques, faisant feu de toutes les solidarités possibles, se sont inscrites dans cet univers culturel des années 50-60. Les drames sanglants connus par les deux pays depuis cette époque et les centaines de milliers de réfugiés qui en sont issus ne pouvaient que reproduire, sur la base d'un mélange de peurs et de haines², un antagonisme à même de cristalliser une conscience ethnique.

Or, en l'absence de particularismes linguistiques et de division territoriale entre les deux grandes composantes de la population, les solutions ne peuvent être cherchées ni dans un fédéralisme, ni dans une politique d'autonomie culturelle, mais dans la définition de règles de coexistence et de non-discrimination, certains diront dans la recherche des principes d'une intégration mutuelle.

Cette constatation nous conduit donc à essayer d'approfondir le rapport entre les deux impératifs incontournables de la démocratisation au Rwanda et au Burundi: le pluralisme des choix politiques et le respect des composantes de naissance. L'histoire récente montre, nous semble-t-il, que loin d'être antagonistes, ces deux exigences ont échoué ensemble et peuvent donc réussir ensemble.

A - UNE REFLEXION HISTORIQUE : L'ECHEC DES PREMIERS MULTIPARTISMES (1961-1966)

Les participants à cette journée d'études sont suffisamment avertis des réalités des deux pays pour que nous n'ayons pas à brosser ici une chronique des trente dernières années, de Rwagasore à Buyoya et de Kayibanda à Habyarimana. Il est cependant utile de se remémorer la première expérience de multipartisme au Burundi et au Rwanda, au début des années 60, et de réfléchir aux conditions de son échec, en relation avec la position de la question ethnique.

² Les passions analysées avec justesse par Claudine Vidal. Il faut observer ici que la gravité des drames vécus par Hutu et Tutsi dans les deux pays devrait interdire aux observateurs extérieurs de "choisir un camp", contrairement à ce qui est parfois suggéré ici ou là, et que, bien entendu, les protestations morales contre la persécution de tel ou tel groupe ne signifient pas qu'on doive se rallier aveuglément à l'autre groupe, si groupe il y a ! Or les polémiques idéologiques périodiquement entretenues autour de cette région depuis trente ans ont été souvent trop peu respectueuses de la complexité des situations humaines en cause.

1) Rwanda : du pluralisme au parti du "peuple majoritaire"

A l'indépendance le pays connaissait quatre grands partis (par ordre d'importance aux élections législatives de 1961: Parmehutu, Unar, Aprosona et Rader). Le Parmehutu, qui avait été le fer de lance de la Révolution de 1959-61, jouait un rôle dominant qui évolua rapidement vers un statut de parti unique imbriqué à l'Etat. Dès juillet 1963, le président Kayibanda souhaitait qu'il n'y ait pas une prolifération de partis susceptibles de "distraire la population" et de "rendre incohérent le progrès". De fait les autres partis disparurent peu à peu, les cadres de l'Aprosona furent absorbés par le Parmehutu, ceux du Rader et de l'Unar éliminés de la scène politique en 1964. Aux législatives de 1965 il ne restait plus que des candidats du Parmehutu. La presse non gouvernementale disparut en 1963, sauf le journal catholique *Kinyamateka*, qui eut cependant des difficultés en 1968 pour avoir osé critiquer le pouvoir. D'autre part les groupes représentant des différences d'intérêts, d'appartenance régionale ou de génération au sein du Parmehutu furent neutralisés comme "déviationnistes" à partir de 1966³.

Or les moments décisifs de cette évolution vers un dirigisme mono-partisan ont coïncidé de façon significative avec des campagnes de mobilisation sur une base ethnique. En particulier en 1963-64 la solidarité hutu est invoquée face aux menaces que font peser sur le régime des groupes de réfugiés, et chaque fois que des dissidences sont combattues par le pouvoir, elles sont dénoncées comme des formes de "Bunyenzi" (d'esprit ingenzi, c'est-à-dire antihutu). On retrouve à ces occasions la logique du régime fondé en 1961: à l'issue de la chute du système dit "féodo-racial" de la monarchie tutsi au profit d'une république gérée par une nouvelle élite d'extraction hutu, le Parmehutu se présentait comme le parti dur et pur de cette cause, le représentant naturel de la démocratie ("*Demokarasi*") en fonction de la position par définition majoritaire ("*rubanda myamwinshi*") du "peuple hutu". La dérive autoritaire vers le parti unique trouvait une légitimité apparente dans la dérive idéologique que représentait la confusion entre un projet de justice sociale et un fantasme d'exclusion raciale. Le Comité national du Parmehutu ne proclamait-il pas en mai 1960 que "le Ruanda est le pays des Bahutu (Bantu) et de tous ceux, blancs ou noirs, tutsi, européens ou d'autres provenances, qui se débarrasseront des visées féodo-colonialistes", signifiant par là que les Tutsi constituaient une catégorie "étrangère" qui devait se faire tolérer dans son propre pays ? L'échec du pluralisme a donc coïncidé avec l'officialisation d'une majorité définie ethniquement. On peut discuter de la part des conditions objectives de l'époque et des calculs intéressés plus mesquins qui ont déterminé, avec une apparente bonne conscience, cette

³ Sur cette période: S. MUSANGAMPURA, Le parti MDR-Parmehutu. Information et propagande (1959-1969), Mémoire UNR Ruhengeri, 1987, 255p.

articulation entre monopartisme et ethnisme militant; elle mérite en tout cas aujourd'hui notre attention.

2) Burundi : du pluralisme au parti de "l'unité nationale" :

Dans un contexte historique et un rapport de forces différent, voire antithétique, le Burundi présente une évolution parallèle. A la veille de la décolonisation une vingtaine de partis s'étaient créés, regroupés en cartels, avec pour enjeu une accession plus ou moins rapide à l'indépendance ("*ukwikukira*")⁴. La victoire électorale de l'Uprona en septembre 1961, suivie en octobre de l'assassinat de son leader charismatique, le prince Rwagasore, entraîna la dislocation du cartel dit du Front commun trop lié à l'ancienne administration de tutelle et la disparition du P.D.C. qui en était le noyau dur. Aux élections législatives de 1965, l'Uprona se retrouvait en face d'un seul concurrent, le P.P. (Parti du peuple), fortement inspiré par le modèle du Parmehutu, mais il était lui-même divisé en plusieurs tendances largement influencées par les appartenances "ethniques". L'exemple de la révolution rwandaise joue dès lors un rôle déterminant, donnant corps aux analogies des situations: elle inspire les calculs d'une partie de l'élite hutu et les inquiétudes de l'élite tutsi, elle marque surtout l'opinion burundaise au travers de l'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés tutsi rwandais entre 1961 et 1964 et enfin à l'occasion de la crise d'octobre 1965, où pour la première fois on assiste à l'engrenage de tueries massives contre des paysans tutsi suivies de représailles aussi aveugles contre des Hutu. Ce qui semblait préfigurer un scénario équivalent à celui vécu Rwanda en 1959 se transformait en une répression de l'élite politique hutu. Le P.P. s'effaça, le régime, resté monarchique entra en crise: c'est durant l'interrègne bref de Ntare V, entre le mwami Mwambutsa et la République instaurée par Micombero, que l'Uprona fut érigé en parti unique le 23 novembre 1966.⁵

Comme au Rwanda donc, mais de manière plus caricaturale sans doute, vu la distorsion croissante entre la représentation des Tutsi au pouvoir et leur situation minoritaire dans le pays, la montée de la conscience ethnique a accompagné la fin du pluralisme politique. Les extrémismes de ce type ne s'exprimaient en 1962-63 que dans des groupes très minoritaires, avant de toucher l'Uprona en 1964-65. Le monopole de ce dernier, légitimé par un discours sur l'unité nationale ("*ubumwe*") et un progressisme volontiers teinté aux couleurs de l'ancien bloc de l'Est, se lie à la montée d'une politique sécuritaire tutsi. Ici également on peut discuter de la part des calculs de telle ou telle faction, du rôle de la peur et des manipulations de la peur, mais en constatant le lien entre l'étouffement

⁴ J. CAHAMA, "Les partis politiques et la recherche de l'indépendance du Burundi", in Université du Burundi, *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est*, Paris, Karthala, 1991, pp. 135-158.

⁵ Voir R. LEMARCHAND, *Rwanda and Burundi*, New York, Praeger, 1970, pp. 343-435.

des libertés à la fin des années 60 et la montée de l'exclusion ethnique, qui déboucha sur la catastrophe ("*Ikiza*") de 1972⁶.

En conclusion de cette évocation de l'échec du premier multipartisme dans les deux pays, avec chacun sa conception de "l'équilibre" ethnique, il faudrait s'interroger sur ce que signifiait à l'époque la vie politique et l'adhésion à un parti. Les terminologies en langues nationales évoquent le militantisme de partis de masse: *umugambire* en kirundi et *ishyamba*⁷ en kinyarwanda font référence à l'ardeur, à une attitude presque belliqueuse. Les réalités sont plus complexes: des travaux récents montrent le rôle décisif, dans ces sociétés dotées d'une vieille expérience politique, des intermédiaires culturels⁸: soit des élites "traditionnelles" (anciennes autorités locales, chefs de lignage comme les *bakonde* du Nord du Rwanda, notables *bashingantahe* au Burundi), soit des élites "modernes" ("lettrés ruraux": catéchistes, instituteurs, secrétaires, assistants médicaux...). Partis de notables à la base où les appartenances régionales, lignagères, scolaires, religieuses cimentent des solidarités subtiles ou bien partis de masse épisodiquement autour de grandes causes (l'indépendance pour l'Uprona, la révolution sociale pour le Parmehutu), les grandes formations, en devenant des partis-Etats, sont gérées par des cadres permanents, en principe des "avant-gardes" du peuple selon le modèle léniniste qui a marqué tout le système des partis uniques en Afrique. "Secrétaires" et "propagandistes" (*abarwanashyamba* en kinyarwanda) sont des bureaucrates formant, avec l'administration territoriale, une nouvelle couche de notables chargés d'"encadrer" et "d'animer", c'est-à-dire de contrôler, la population, avec les avantages d'une intégration au corps de l'Etat, mais aussi à ce niveau avec un poids croissant du clientélisme ethnique comme forme hégémonique de solidarité.

B - NOUVELLE DONNE DE LA FIN DES ANNEES 80 (1988-1991)

Faisons un saut d'une vingtaine d'années pour nous placer à la fin des années 80, au moment où l'exigence de pluralisme et l'hypothèque ethnique vont de nouveau se poser de façon brûlante dans les deux pays.

Introduction.

⁶ J.P. CHRETIEN, "Le clivage ethnique. Les jeux du pouvoir, de la peur et de la 'race'", in J.P. CHRETIEN, A. GUICHAOUA & G. LE JEUNE, *La crise d'août 1988 au Burundi*, Cahiers du C.R.A. n° 6, 1989, pp. 39-58.

⁷ *Ishyamba* avait aussi désigné une troupe de danseurs de la cour du roi Musinga, sans que pour autant le terme ait gardé une connotation royaliste.

⁸ Sur le Rwanda, S. MUSANGAMFURA, déjà cité; voir aussi I. LINDEN, *Church and Revolution in Rwanda*, Manchester Univ. Press, 1977, pp. 220-246. Sur le Burundi, Christine DESLAURIEE, "La vie politique à la veille de l'indépendance: les élections de 1960 et 1961 en territoire de Rutana", à paraître dans les Actes du séminaire "Buyogoma-Kumoso", Fuyumbura mai 1992.

Si on se rappelle que le système du parti unique se justifiait généralement sur deux plans - sa capacité virtuelle à mobiliser les populations pour un développement intégré et son rôle dans la construction de l'unité nationale - , la situation de la fin des années 70 et du début des années 80 put créer de faux espoirs. L'illusion du "développement", c'est-à-dire d'une solution purement socio-économique des problèmes, à la faveur d'un boom momentané des cours du café et d'un effort d'investissement international sans précédent, donna aux deux "Deuxièmes Républiques", à Kigali et à Bujumbura, des allures de despotisme éclairé: modernisation des deux pays, en particulier sur le plan des transports et de l'énergie, essor du commerce, mesures sociales en milieu rural, mise en place de mécanismes institutionnels d'allure représentative avec élections à candidatures multiples, procédures de discussion au niveau des collines et en même temps libéralisation relative sur le plan "ethnique" (visites des réfugiés à leurs familles au Rwanda, retours de réfugiés au Burundi, réintégration progressive dans la vie sociale et scolaire des Tutsi au Rwanda, des Hutu au Burundi, après les traumatismes des crises de 1972 et 1973).

Cependant la "démocratisation" restait contrôlée dans le cadre des partis uniques (Uprona et MRND) et la dilution escomptée des passions ethniques à l'ombre de ce paternalisme développeur n'empêchait pas le maintien de mesures, plus ou moins discrètes, de cantonnement surtout pour les places de responsabilité: système des quota à 9% pour les Tutsi du Rwanda, blocage à environ un quart des Hutu dans les organes dirigeants du Burundi. Jusqu'au milieu des années 80 les communautés de réfugiés étaient peu entendues. C'est à l'intérieur des deux pays que des failles se manifestèrent, propices à une relance de la vie politique, sur le double enjeu qui fait l'objet de cet exposé.

1) Rwanda : crise du discours sur "la masse":

Trente ans après l'Indépendance, la société du Rwanda a changé. La persistance d'un discours populiste rural, couvrant ce qu'André Guichaoua a appelé "l'ordre paysans des hautes terres", cache de plus en plus mal le rôle croissant de l'argent et des affaires, l'aggravation des inégalités sociales entre bourgeoisie plus ou moins liée à l'Etat et paysannerie, mais aussi au sein du monde rural⁹. Selon une lecture plus positive, on pourrait souligner aussi l'émergence d'une nouvelle couche d'entrepreneurs et la multiplication des compétences dans un pays qui, au moment de l'Indépendance, était pratiquement dépourvu de cadres. La société civile s'est donc diversifiée: privilèges et frustrations se sont multipliés, rendant largement obsolète le découpage simpliste entre les "ethnies". Ce

⁹ A. GUICHAOUA, Destins paysans et politiques agraires, t. I, Paris, L'Harmattan, 1989.
F. BEZY, Rwanda. Bilan socio-économique d'un régime, 1962-1989, Louvain-la-Neuve, 1990.

n'est pas un hasard si depuis 1989 on voit proliférer les petits journaux, reflets critiques de cette évolution.

L'idéologie officielle du régime comme émanation naturelle du "peuple majoritaire" s'est trouvée démystifiée à la fois par ces nouveaux conflits d'intérêt autour de l'Etat et par le poids des origines régionales dans l'accès aux fonctions dirigeantes. Le système du parti unique débouchait, au Rwanda comme au Burundi, sur un clientélisme structuré en factions "régionalistes". La dénonciation de la mainmise sur le pouvoir de groupes issus des préfectures de Ruhengeri et de Gisenyi a du même coup relativisé la méfiance à l'égard de la minorité tutsi et posé le problème de la marginalisation institutionnelle de celle-ci. Les courants d'opposition en gestation ont très vite recouvert le clivage ethnique: l'aspiration au pluralisme impliquait un démantèlement des structures héréditaires entretenues par le système des quota au nom d'un "équilibre" figé.

L'attaque lancée en octobre 1990 par le F.P.R. pouvait redonner vie à l'animosité interethnique. Beaucoup d'observateurs ont d'ailleurs présenté cela comme une évidence inéluctable. En fait, pour des raisons intérieures et extérieures que tout le monde connaît, le processus de démocratisation a été accéléré malgré la guerre civile. La Commission nationale de synthèse constituée en septembre 1990 sort en janvier 1991 un projet de Charte politique nationale qui pose l'exigence du pluralisme, en précisant que tout parti "doit être national et ne peut exercer ses activités sur des bases ethniques, régionales, confessionnelles ou sur toute autre forme de discrimination". En juin 1991, quand le Conseil national du développement adopte une révision de la constitution autorisant le multipartisme¹⁰, plusieurs formations nouvelles se sont déjà manifestées (M.D.R., héritier de l'ancien Parmehutu; Parti libéral; Parti social-démocrate) et le M.R.N.D. du président Habyarimana a légèrement changé son titre. A la fin de 1991 douze partis ont été enregistrés.

Les assises du recrutement de chacun de ces partis sont variables: les citoyens de Kigali sont massivement dans l'opposition, comme l'ont montré les manifestations de novembre 1991 et de janvier 1992, le P.S.D. est très implanté au sud, le M.D.R. au centre, le P.L. à l'est (et il accueille le plus de Tutsi), le M.R.N.D. a ses appuis "légitimistes" du nord. Même si on trouve des esprits sectaires ici et là, aucune de ces formations n'affiche d'exclusive ethnique ou régionale. Il nous paraît significatif qu'un Club de réflexion des intellectuels rwandais, réuni à Kigali en mars 1992, ait défendu l'idée d'une Conférence nationale avec dans son programme la discussion de "tous les sujets tabous qui sont à la base de la discorde entre les enfants d'une même nation", parmi lesquels "les malheureuses dichotomies hutu-tutsi, kiga-nduga et la problématique de l'ethnicité et de

¹⁰ La Constitution de 1978 faisait de tout Rwandais un militant du M.R.N.D. dès sa nais-

la régionalité," etc. L'affirmation du pluralisme va de pair avec le recul de l'esprit de discrimination selon la naissance.

2) Burundi : crise du discours "unitaire" :

La société du Burundi a également changé depuis trente ans. Le détonateur de la crise politique a été dans ce cas le conflit de l'Etat avec l'Eglise catholique dans les années 1983-87, qui a cassé l'image d'un unanimité officielle. Son rôle dans la chute du régime Bagaza est clair. Mais l'isolement du pouvoir par rapport à la société civile tenait aussi à d'autres facteurs, qui se sont exprimés à cette occasion: le mécontentement de la classe moyenne urbaine, appauvrie par l'ajustement structurel, devant la montée d'un affairisme d'Etat (équivalent à celui de son homologue rwandais) et le durcissement d'exclusives ethniques et régionalistes dans l'accès aux postes de responsabilité, au moment où l'ouverture relative du régime avait permis la multiplication de diplômés extérieurs au sérail tutsi du sud. On observait des fichages, des blocages professionnels, un arrêt du retour amorcé des réfugiés¹¹.

L'avènement du régime Buyoya en 1987 et la crise de Ntega-Marangara en août 1988 ont accéléré la définition d'une politique fondée sur deux principes (rééquilibrage et dialogue), considérés comme des préalables incontournables à la démocratisation. Le rééquilibrage a consisté à la mise en place systématique d'instances composées d'au moins 50% de Hutu, qu'il s'agisse du gouvernement Sibomana, des différentes Commissions chargées de préparer la transition, du nouveau comité central de l'Uprona issu du congrès de 1990, du Conseil national de sécurité, etc. Significativement le concept de démocratie est traduit en kirundi par l'expression *intwara rusangi*, "le pouvoir partagé". Le dialogue lancé en 1989 a tous les niveaux sur le rapport de la Commission nationale pour l'unité, puis sur la Charte finalement adoptée par referendum en février 1991, s'est voulu une pédagogie de la démocratie. Le principe de la condamnation de toute "discrimination ou exclusion à l'encontre d'une partie de la population sur le seul fait de son appartenance à une ethnie" a été intégrée à la Constitution adoptée par le referendum de mars 1992 et à la loi sur les partis politiques d'avril suivant¹².

Le passage au pluralisme apparaît donc, ici également, comme la seule issue pour bâtir la paix civile, mais avec un accent particulier sur l'abandon du sectarisme ethnique comme condition de la réussite d'un gouvernement partagé entre Hutu et Tutsi, tel qu'il s'est rodé depuis plus de trois ans. L'amnistie générale d'août 1990, qui a fait grincer des dents

¹¹ J.P. CHRETIEN & A. GUICHAOUA. "Burundi, d'une République à l'autre". Politique africaine, 29, mars 1988, pp. 87-94.

¹² J.P. CHRETIEN. "Enjeux de la démocratisation et héritages de l'ethnicité". Marchés

aux deux extrêmes, et l'intensification des mesures pour le retour et l'accueil des réfugiés en 1991 entrent dans cette philosophie politique. Cependant ce volontarisme démocratique ne rencontre pas, aux niveaux intermédiaires de l'Etat, ni même dans la société, une dynamique équivalente à celle déployée par l'opposition rwandaise. Certes une dizaine de partis sont en gestation, mais touchant souvent des cercles restreints, encore entravés par des habitudes autoritaires de l'administration ou piégés par des obsessions ethniques apparemment répulsives pour la majorité de la population. Surtout la vie associative et la presse sont en retard, malgré la multiplication actuelle des initiatives : or la démocratie politique ne peut s'enraciner que sur une société civile elle-même démocratisée.

C - CLARIFICATION DES CONTRADICTIONS POLITIQUES (1991-1992)

L'évolution parallèle des deux pays, outre les espoirs qu'elle entouvre pour leurs habitants, a le mérite de nous aider à sortir d'un comparatisme stérile entre la république tutsi et la république hutu telle que l'actualité et les médias nous en ont donné l'habitude. Tant sur l'ouverture démocratique que sur le règlement de l'impasse dite ethnique, on observe en effet un reclassement des positions: les opinions publiques des deux pays, tutsi et hutu confondus, sont en effet partagées aujourd'hui de plus en plus clairement par une ligne de clivage proprement politique. Dans la France du milieu du XIXe siècle, on aurait parlé du "mouvement" et de la "résistance", nous préférons parler des partisans du changement et de ceux de la crispation.

La crispation se noue évidemment autour des situations de violence. Les jeunes réfugiés de deuxième génération qui ont rejoint les rangs des *inkotanyi* au Rwanda ou les commandos de la branche armée du Palipehutu au Burundi ont sans doute été convaincus des raisons, bonnes ou mauvaises, de choisir cette voie. Mais chacun a pu constater ces derniers mois que ces agressions nourrissent en contrepoint le radicalisme de leurs adversaires, le puissant lobby hutu extrémiste exprimé par les articles ouvertement racistes du journal *Kangura* au Rwanda et les secteurs, civils ou militaires, nostalgiques de l'ordre tutsi des années 70 au Burundi, les uns et les autres très hostiles à l'ouverture démocratique. Tout le monde a en mémoire les violences déclenchées depuis la fin de 1991 au Rwanda contre les Tutsi et contre les opposants, pour essayer d'intimider et de disloquer le mouvement démocratique¹³. On a vu comment au Burundi des militaires, mécontents des sanctions prises contre les auteurs d'excès dans la répression des attaques de novembre 1991, se sont mutinés en

¹³ Voir les revues de presse de Ibyandikwa ku Rwanda, *essaim*.

mars suivant, inspirés, comme l'écrit le journal *L'Indépendant*¹⁴, par ceux qui "regrettent les méthodes expéditives d'antan" et distillent leur venin contre la politique libérale du président Buyoya.

Nul ne s'étonnera que les partisans des intégrismes ethniques soient tentés de faire alliance par delà les frontières. Il est en tout cas un front qui ne se cache pas sur ce plan, celui qui associe les secteurs les plus durs du milieu dirigeant rwandais et le Palipehutu burundais dans les colonnes de *Kangura*, pour amener l'opinion sur la malignité foncière des Tutsi, dénoncer un prétendu projet de colonisation hima de la région des grands lacs et prophétiser sans cesse des massacres inéluctables (*Simusiga* en kinyarwanda).

Il est significatif que les courants favorables à un changement démocratique se soient trouvés en opposition avec cette vision des choses. Le refus du M.D.R. et du P.L. à Kigali de tomber dans le piège de la division ethnique que leur avait tendu la radio officielle en mars 1992 et leurs protestations conjointes contre les massacres du Bugesera ont montré que l'ethnicité n'était plus considérée comme un fait de nature entraînant des antagonismes ataviques, mais comme l'outil d'une mobilisation idéologique foncièrement contradictoire avec la démocratisation. De même à Bujumbura, le rapport scrupuleux de la Ligue burundaise des droits de l'homme sur les événements de novembre 1991 et les conditions de la répression, en mettant en valeur sans ambages les violences des assaillants du Palipehutu et celles des forces de l'ordre, ont montré que l'âge des tabous et des manichéismes dans l'interprétation des crises opposant hutu et tutsi n'était plus compatible avec l'effort de transparence exigé par une opinion adulte¹⁵.

En conclusion, nous pensons avoir montré que la notion d'"équilibre ethnique", dont on a tant abusé à l'âge des monopartismes, doit être traitée avec précaution dans ce contexte et qu'elle risque d'être aussi aléatoire ou dangereuse que la notion de "seuil de tolérance" dans nos débats européens sur l'accueil des immigrés. La démocratie implique en effet le fonctionnement normal du principe de majorité, mais dans le respect des droits des individus et sans exclusions a priori liées à la naissance.

La pesanteur de l'héritage historique des trente dernières années met donc les sociétés civiles du Rwanda et du Burundi dans une sorte de dilemme qu'il faut bien peser: la nécessité de tenir compte - sur la base de

¹⁴ *L'Indépendant*, n° 0, février 1992, p. 3.

¹⁵ Rapport d'enquête sur les événements tragiques de novembre 1991, Bujumbura, avril 1992.

"la commune renommée", pour reprendre l'expression d'un membre de la Commission constitutionnelle burundaise¹⁶ - de l'appartenance aux composantes hutu, tutsi ou twa afin de veiller à l'absence de discriminations dans la vie professionnelle ou au pluralisme ethnique effectif des partis politiques, sans pour autant recourir à des fichages systématiques, qui figent les clivages et les enveniment. L'équilibre ethnique au Rwanda et au Burundi ne peut relever d'une arithmétique autoritaire, mais précisément d'une nouvelle pratique démocratique et, disons-le, d'une nouvelle culture politique, telle qu'on la voit progressivement s'exprimer depuis quatre ans.

Jean-Pierre CHRETIEN

C.N.R.S. (U.R.A. 363) - Université de Paris I
Centre de recherches africaines

¹⁶ Le Renouveau du Burundi, 24/25.5.1992, p. 7.